



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## DÉLIBÉRATION N° 11-2020

### Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire

Vu l'excédent estimé sur les comptes d'exploitation 2020,

Vu la volonté du Conseil municipal de réduire la durée d'amortissement de certains investissements,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 15 décembre 2020,

### **D É C I D E (à la majorité simple)**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (sur 11 présents),

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à la construction de la voirie ainsi qu'à la rénovation des bâtiments de la mairie et de l'ancienne école de Sézegnin pour un montant de Fr. 200'000.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 «amortissement complémentaire du patrimoine administratif».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Fr. 200'000.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Le délai référendaire expire le 12 février 2021.

Avusy, le 23 décembre 2020.